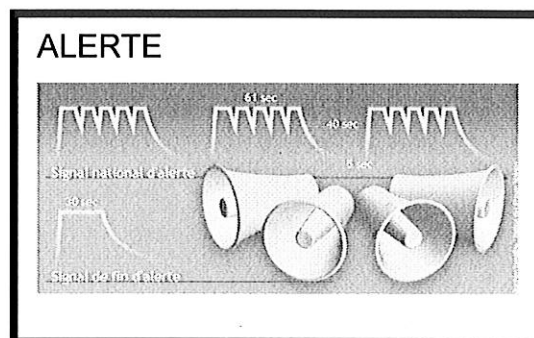


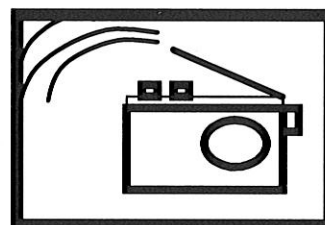
ANNEXE 3
INFORMATION DES FAMILLES
LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte à proximité immédiate du site de l'accident ou par radio ou par haut-parleur :



- **N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.**

- **Écoutez la radio
Et respectez les consignes des autorités**



FREQUENCE France Inter : 95 Mhz
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 98.7Mhz

- **N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.**



- **Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer. La protection des enfants à l'école, sur décision du préfet est organisée et peut comprendre leur évacuation, la prise de cachets d'iode de potassium en cas de danger d'exposition à l'iode radioactif.**

- **Ne téléphonez pas.
N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.**



- **Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).**